

Fête annuelle de la Divine Miséricorde

Premier dimanche après Pâques — 27 avril 2025

Avec possibilité de vivre le sacrement de réconciliation

Suivi du partage d'un repas convivial offert à tous les groupes de prière de la Divine Miséricorde du Jura pastoral

Selon les paroles de Jésus adressées à Sœur Faustine :

« La Fête de la Miséricorde est issue de mes entrailles, je désire qu'elle soit fêtée solennellement le premier dimanche après Pâques ». (*Petit Journal* p 699)

Cette fête de la Miséricorde Divine a été instituée par le Pape Jean-Paul II le 30 avril 2000, jour de la canonisation de Sœur Faustine, à Rome. À cette occasion il déclara : « Désormais, le dimanche après Pâques, dans toute l'Église, prendra le nom de "Dimanche de la Divine Miséricorde". » Comme Jésus l'a souhaité.



Pour célébrer cette fête et vivre le sacrement de réconciliation, quelques prêtres nous font l'honneur de nous accompagner :

à l'église Notre-Dame de la Prévôté de Moutier dès 15h00

à l'église Notre Dame du Rosaire de Vicques dès 15h00

A 18h00, la fête se poursuivra, comme chaque année, par un repas convivial pour tous les groupes de prière de la Divine Miséricorde du Jura Pastoral, à la Maison des Œuvres de Moutier. Chacune et chacun y est invité. Tout est offert.

Ceux qui le peuvent, merci d'apporter quelques douceurs (pour le dessert).

Inscriptions au repas auprès de

Louise-Marie Zwahlen au 076 436 90 18 ou 078 649 54 04